

Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection  
municipale partielle complémentaire de la  
commune de CESANCEY  
les 20 ET 27 novembre 2022

**Arrêté n°DCL-BRGAE-3920221027-001**

## **LE PRÉFET**

Vu le code électoral, notamment ses articles R.124, R.127-2 et suivants ;

Vu l'arrêté n° DCL-BRGAE-3920221012-001 du 12 octobre 2022 portant convocation des électeurs de la commune de Cesancey les dimanches 20 et 27 novembre 2022 afin de procéder à l'élection d'un membre du conseil municipal et fixant les dates de dépôt de candidatures ;

CONSIDÉRANT la candidature enregistrée en vue de compléter l'effectif du conseil municipal de CESANCEY ;

### **ARRÊTE**

Article 1 : L'état des candidatures enregistrées le jeudi 27 octobre 2022 à 18 heures, en vue du premier tour de l'élection municipale complémentaire à Cesancey le 20 novembre 2022, est établi conformément à l'annexe jointe ;

Article 2 : Le préfet du Jura est chargé de l'application du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au 1er adjoint de la commune de Cesancey qui en assurera l'affichage dès réception, aux emplacements habituels de la commune et dans le bureau de vote, le jour du scrutin.

Fait à Lons-Le-Saunier le **27 OCT. 2022**

le préfet  
  
Serge CASTEL

**ÉLECTIONS MUNICIPALES  
PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES**

**COMMUNE DE CESANCEY**

Scrutin des 20 et 27 novembre 2022

(1 membre à élire)

ÉTAT DES CANDIDATURES POUR LE PREMIER TOUR DE SCRUTIN

**M. Patrick D'ALBERTO**